



DÉCISION  
de versement d'une aide aux projets  
d'investissement immobilier d'industrie  
SORGAFRA

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu les articles 171 et 176 de la loi relative au droit de vote de l'Union européenne

Vu le règlement de la commune pour l'application de l'article 171 de la loi relative au droit de vote de l'Union européenne

Vu le règlement de la commune pour l'application de l'article 176 de la loi relative au droit de vote de l'Union européenne

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.361-8 et les articles R.361-1 et suivants

Vu le Règlement municipal de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Vu le Règlement municipal de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Vu le Règlement municipal de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Vu le Règlement municipal de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Vu l'avis favorable de la commission d'accompagnement des entreprises en date du 4 décembre 2023

CONSIDÉRANT que la commune a pour but de favoriser le développement économique et d'encourager la création d'emplois

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 30% des dépenses HT éligibles

CONSIDÉRANT que le montant de l'aide est de 300 000 € HT

CONSIDÉRANT que le montant de l'aide est de 300 000 € HT

## DÉCISION

# Décision de versement d'une aide aux projets d'investissement immobilier d'industrie SORGAFRA

1 DOCUMENT - Publié le 17 Janvier 2024



DEC\_ECO\_24828\_AIDE\_PROJETS\_INVESTISSEMENT\_IMMOBILIER\_INDUSTRIE\_SORGAFRA.pdf  
(.pdf, 86,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**